

# Comprendre les codes de fonds



Exemple :

Répartition équilibré de la Canada Vie – 75/100 – AFA

Ancien code du fonds :

CAN445

Nouveau code du fonds :

**CLGA006E**

**CLG A 006 E**

1

2

3

4

## Partie 1

## CLG

Tous les codes de fonds distincts commencent maintenant par CLG.

## Partie 2

## A

Une lettre indique la gamme et la série de fonds.

Série	CAN
Standard	A
Partenaire	B
Série privilégiée 1	C
Privilégiée Partenaire	D
Série privilégiée 2	E
Protection du patrimoine	F
Partenaire avec protection du patrimoine	G
Constellation	H

## Partie 3

## 006

Le numéro de fonds à trois chiffres est le même pour le fonds dans l'ensemble de la gamme.

## Partie 4

## E

Une lettre indique la garantie et le type de frais.

Options	75/75	75/100	100/100
Avec frais d'acquisition	A	E	I
Avec frais d'acquisition différés	B	F	J
Avec reprise de commission (série CAN seulement)	C	G	K
Avec frais réduits	D	H	L



**À compter du 2 août 2022**, toutes les opérations devront être effectuées au moyen des nouveaux codes de fonds distincts.